



IMMODEM  
L'immobilier qui déménage !

## Barème d'honoraires en vigueur (selon arrêté du 10 janvier 2017)

Transaction immeuble ou fonds de commerce	
Supérieur à 700.000€	3 % d'honoraires TTC maximum
De 350.000€ à 700.000€	3,5 % d'honoraires TTC maximum
De 125.000€ à 350.000€	4 % d'honoraires TTC maximum
Jusqu'à 125.000€	5.000€ d'honoraires TTC maximum

**Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.**

**Les honoraires comprennent les prestations suivantes :**

- Estimation gratuite au plus près du marché
- Prise de mandat
- Mise en valeur du bien, photos et/ou visite virtuelle
- Création de l'annonce et communication via nos différents supports
- Sélection des potentiels acquéreurs, organisation des visites et négociation
- Constitution du dossier de vente, coordination avec le notaire et assistance à la signature du compromis de vente chez le notaire
- Revisite du bien, relevé des compteurs avant la signature de l'acte authentique
- Assistance à la signature de l'acte authentique chez le notaire

AGENCE IMMODEM  
03.88.83.22.15 – 06.10.23.74.62  
SIRET 939 591 798 00011  
Carte Pro n° CPI67012025000000009

E-Mail : [contact@immodem.fr](mailto:contact@immodem.fr) | Site : [www.immodem.fr](http://www.immodem.fr)